



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 06/08/2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La sécheresse sous haute surveillance : la Creuse passe en crise sur l'ensemble du département

Le secrétaire général de la préfecture de la Creuse a réuni, ce mercredi 5 août 2020, le comité eau pour la sixième fois de l'année. La situation météorologique et hydrologique du département conduit à assurer une surveillance rapprochée au regard de la sécheresse qui s'est installée et qui sévit actuellement sur le territoire. Le comité a unanimement proposé de passer l'ensemble du département en zone de crise.

Le 31 juillet 2020, la Préfète de la Creuse avait déjà pris un arrêté préfectoral plaçant les bassins de la Creuse aval et du Cher en situation de crise et le reste du territoire départemental en alerte renforcée. Cet arrêté a pour effet de renforcer les mesures de restriction des usages de l'eau dans l'ensemble du département en vue de préserver les débits et la qualité de l'eau des cours d'eau tout en maintenant les usages prioritaires et en particulier l'approvisionnement en eau potable et l'abreuvement du bétail. Le passage en crise a permis de contenir la consommation d'eau potable notamment sur Guéret, à souligné le représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en charge de la compétence eau potable depuis le 1/01/2020.

La situation hydrologique s'est stabilisée depuis grâce au changement de masse d'air opéré ce week-end et aux quelques orages qui ont touché l'est du département. Mais le comité souligne que la situation est temporaire et que l'abaissement des débits des cours d'eau, ainsi que la vidange des réserves souterraines vont très vite reprendre et s'accélérer sous l'effet annoncé du retour à une situation météorologique caniculaire ces prochains jours.

Le mois de juillet a enregistré un déficit pluviométrique de 83 % plaçant 2020 au deuxième rang des mois de juillet les plus secs enregistrés depuis 1959. Les mesures effectuées sur les affluents des principaux cours d'eau du département renforcent l'inquiétude, car un grand nombre d'entre eux sont en assec ou presque. Les sols atteignent des niveaux de sécheresse records observables une année sur dix. Cependant, la situation n'a pas encore atteint celle observée en 2019 grâce à un hiver pluvieux ayant favorisé la recharge et un été, certes sec mais globalement moins chaud que celui de 2019.

Les conditions météorologiques des jours à venir seront déterminantes et le comité eau s'est exprimé en faveur du passage en crise de la totalité du département afin d'anticiper l'apparition de difficultés notamment sur l'alimentation en eau potable. Un autre facteur peut aussi influencer les décisions à venir : il s'agit du contrôle de la consommation d'eau, car des sur-consommations sont actuellement observées. Les mesures de restrictions d'usage de l'eau permettent de contrôler les consommations mais la préfecture souligne que le comportement sobre de tous les usagers reste le meilleur moyen de continuer à assurer le maintien des usages de l'eau les plus prioritaires.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

Ces conditions sont aussi propices au déclenchement d'incendies, le risque étant jugé très sévère notamment à l'occasion de travaux agricoles, car la végétation étant asséchée, et les matériels travaillant à très haute température, certains peuvent produire des étincelles.

Le département de la Creuse présente une situation de sécheresse extrême qui outre la nécessaire adaptation des consommations d'eau implique également une grande vigilance quant aux départs de feu potentiels (mégots de cigarettes, barbecue, feux d'artifices, bricolage extérieur...)

L'arrêté portant l'ensemble du département de la Creuse en zone de crise entre en vigueur le 6 août 2020. Cet arrêté détaillant les mesures de restriction est consultable sur le site Internet de la préfecture de la Creuse.